



ADHÉSION 2022

Une seule adhésion par famille, quel que soit le nombre d'activités choisies.

Règlement: 1 chèque de 24 € > Encaissement en février 2022

TARIFS ACTIVITÉS 2021-2022

Activités	Tarifs habitant Saint-Maur	Tarifs habitant hors commune
Club des aînés	6 € par mois	
Gymnastique	54 € à l'année	59 € à l'année
Atelier pour le Plaisir	50 € à l'année	
Chorale Adulte	69 € à l'année	74 € à l'année
Danse Modern Jazz'	96 € à l'année	114 € à l'année
Pilates	174 € à l'année	186 € à l'année
Musique (Piano, Chant, Guitare)	345 € à l'année	400 € à l'année

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE TITULAIRE DE ADHÉSION - (Obligatoire)

Vous Indiquer le nom d'un parent si l'inscription concerne un enfant ou plusieurs membres du foyer

Nom :	_____	Prénom :	_____
date de naissance :	____/____/____		
Adresse :	_____		
Code postal :	_____	Commune :	_____
Email :	_____		
<i>Obligatoire pour toutes communications (informations, convocations, etc.) Écriture en majuscule svp.</i>			
N° de téléphone :	_____		
<i>Pour vous joindre en cas d'urgence (portable de préférence)</i>			

SITUATION DE VOTRE FOYER - (Obligatoire)

Célibataire Marié(e)s Veuf(ve) Vie marital Divorcé(e) Pacsé(e)s

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOTRE CONJOINT

Nom	_____	Prénom	_____
Date de naissance	____/____/____		

REGIME SOCIAL

Vous		Conjoint
<input type="checkbox"/>	Général	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	MSA	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Inconnu	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Spécial	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Autre	<input type="checkbox"/>

AUTRES MEMBRES DE VOTRE FOYER

Nom	_____	Prénom	_____	date de naissance	____/____/____
Nom	_____	Prénom	_____	date de naissance	____/____/____
Nom	_____	Prénom	_____	date de naissance	____/____/____
Nom	_____	Prénom	_____	date de naissance	____/____/____
Nom	_____	Prénom	_____	date de naissance	____/____/____

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Vous		Conjoint
<input type="checkbox"/>	Parent au foyer	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Demandeur d'emploi	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Profession libérale	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Salarié agricole	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Ouvrier	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Enseignant	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Fonctionnaire territorial	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Employé	<input type="checkbox"/>

<input type="checkbox"/>	Commerçant	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Retraité	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Cadre	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Exploitant agricole	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Étudiant	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Fonctionnaire d'État	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Fonctionnaire hospitalier	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Artisan	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Chef d'entreprise	<input type="checkbox"/>

**MEMBRES DU FOYER
INSCRITS AUX ACTIVITÉS**

		Danse	Musique	Chorale	Gym	Pilates	Club Aînés	Atelier Créatif	Aucune
Nom	_____	<input type="checkbox"/>							
Prénom	_____								
date de naissance	___/___/___								
Niveau scolaire au 1 ^{er} sept.	_____								
Nom	_____	<input type="checkbox"/>							
Prénom	_____								
date de naissance	___/___/___								
Niveau scolaire au 1 ^{er} sept.	_____								
Nom	_____	<input type="checkbox"/>							
Prénom	_____								
date de naissance	___/___/___								
Niveau scolaire au 1 ^{er} sept.	_____								
Nom	_____	<input type="checkbox"/>							
Prénom	_____								
date de naissance	___/___/___								
Niveau scolaire au 1 ^{er} sept.	_____								

RÈGLEMENT ACTIVITÉ(S) :

Modes de règlement : chèques, espèces, chèques vacances/ANCV, Tickets CAF, **Pass Culture** (pour les jeunes de 18 ans).

Si vous souhaitez régler par chèque bancaire :

2 chèques obligatoires

> Encaissement en octobre et février.

4 chèques obligatoires uniquement pour l'activité Musique

> Encaissement les 30 septembre, novembre, février et mai.

Adressez vos chèques à l'ordre de : **Familles Rurales Saint Maur.**

RÉCAPITULATIF		
ADHESION 2022		24 €
ACTIVITÉ 1	<i>indiquer le montant</i>	_____ €
ACTIVITÉ 2	<i>indiquer le montant</i>	_____ €
ACTIVITÉ 3	<i>indiquer le montant</i>	_____ €
ACTIVITÉ 4	<i>indiquer le montant</i>	_____ €
TOTAL		_____ €
1 chèque adhésion + chèque(s) activité		

Pensez à fournir séparément le règlement de l'Adhésion, et celui des activité(s).

ENVOYER VOTRE DOSSIER :

Adressez votre dossier complet par voie postale, **avant le 8 septembre 2021.**

Votre dossier ne sera pas validé si les règlements sont incomplets ou manquants.

Familles Rurales Saint Maur
INSCRIPTIONS
BP 6 - Place de la Mairie
36 250 Saint-Maur

Boîte située dans la cour de l'ancien bureau de La Poste de Saint-Maur

Je certifie exacte les informations ci-dessus et approuve la lecture du règlement intérieur.

Date

Nom

Signature

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACTIVITÉS

Document à lire et conserver



L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES SAINT-MAUR

est une association loi 1901 à but non lucratif, reconnue d'utilité publique, ne relevant d'aucune sensibilité politique, confessionnelle ou catégorielle.

Les ressources de l'association comprennent le montant des adhésions, des participations aux activités, de subventions publiques, de dons et de recettes d'éventuelles manifestations.

Toutes les activités proposées sont **organisées et gérées par des membres bénévoles**, dispensées par des professeurs diplômés et salariés de Familles Rurales Saint-Maur.

POURQUOI ADHÉRER A FAMILLES RURALES ?

L'Adhésion au mouvement Familles Rurales permet grâce de donner au mouvement Familles Rurales les moyens et la force d'agir pour :

- Défendre vos intérêts et ceux des familles,
- Accompagner dans les missions d'éducation
- Créer des services dont les familles ont besoin, partout en France comme les services à la personne, structures petite enfance, Relais Familles...

Au quotidien, l'adhésion apporte aussi :

- Une adhésion annuelle, familiale et nationale.
- Une assurance lors de vos activités
- Un accès aux services proposés par les associations locales sur tout le territoire et par la fédération départementale de l'Indre.
- Une représentation et défense des intérêts des familles auprès des grandes instances françaises.
- Un soutien dans les litiges dans le domaine de la consommation.

Être adhérent, c'est pouvoir donner son avis sur le fonctionnement de l'association, ses projets et ses grandes orientations.

REGLEMENT DES ACTIVITES

Le règlement des activités et de l'adhésion doivent être fait séparément. **Tout mois commencé est dû. Attention, toutes activités non réglées entraînent une suspension temporaire de l'activité** par les responsables de l'association et le professeur de l'élève.

COURS DE GYMNASTIQUE

Les cours de Gymnastique, se déroulent les lundis par un professeur diplômé. Les cours sont donnés à la salle Omnisport, route de Villers à Saint-Maur. Les cours n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires sauf rattrapage

COURS DE MUSIQUE

Les cours se déroulent à la Maison des Associations, place de la mairie, à Saint-Maur, du lundi au vendredi (selon planning établi après les inscriptions par les professeurs). **Les cours n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires sauf en cas de rattrapage.** Les professeurs de musique ne sont responsables des élèves que pendant la durée des cours, avant de laisser votre enfant au cours, il est nécessaire de s'assurer de la présence du professeur.

CHORALE ADULTE

Les séances se déroulent salle Octave Monjoin, à Saint-Maur une fois par semaine. Les cours n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires sauf pour rattrapage.

ATELIER CREATIF

Les séances se déroulent salle Octave Monjoin, à Saint-Maur tous les jeudis, sauf pendant les vacances scolaires.

CLUB DES AINES

Les séances se déroulent à la salle Octave Monjoin de Saint-Maur, les mardis après-midi pour divers jeux. Une collation en commun est prévue pour un moment d'échange entre les participants. **Le montant de la participation à l'activité est à régler en début de chaque mois.** Le Club organise plusieurs repas dans l'année (Repas réglé par les adhérents avec une participation du Club). Les anniversaires sont fêtés régulièrement. Pour le bon déroulement des après-midis, il est recommandé d'informer, dans les meilleurs délais de sa présence ou non à la prochaine séance auprès des responsables de l'activité.

COURS DE DANSE ET PILATES

La danse n'est pas un simple passe-temps. Cette activité exige de nombreuses qualités, physiques et mentales : discipline, assiduité, volonté, patience, capacité de concentration, mémoire visuelle et musicale, sens rythmique et artistique. Pour des raisons pédagogiques, il est souhaitable que les parents n'assistent pas aux cours de leurs enfants. Les cours de Danse Modern' Jazz se déroulent les mardis, jeudis et samedis. Ils sont donnés à la salle Omnisport, route de Villers à Saint-Maur. **Les cours n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires sauf en cas de rattrapage.** L'appel est fait à chaque début de cours ; les élèves doivent se présenter en tenue : pas de jupe, ni de jean's, pas de tong, ni de bottes! Survêtement ou tenue de danse recommandés. Le professeur n'est responsable des élèves que pendant la durée des cours, avant de laisser votre enfant au cours, il est nécessaire de s'assurer de la présence du professeur. À la fin du cours, vous devez venir chercher votre enfant auprès du professeur, à l'intérieur du gymnase. Un gala de danse est organisé courant juin, auxquels tous les élèves participent. Pour un souci d'organisation, merci d'indiquer au professeur le plus tôt possible dans l'année si l'élève ne peut ou non participer à ce gala. Pour chaque séance de Pilates, les élèves doivent apporter une grande serviette de bain (protection et hygiène des tapis de sol).

Nous nous efforçons de vous informer dans les meilleurs délais lors de l'annulation ou le report d'un cours, c'est pourquoi nous vous invitons à consulter régulièrement notre site Internet, page Facebook et boîte mail.

www.famillesrurales.org/saint-maur
www.facebook.com/frsm36

Tél : 02 54 22 18 30
Email : frsm36@live.fr